

Vous souhaitez obtenir une composition de ménage, un certificat de résidence, sans devoir vous déplacer à l'Administration communale ?



Rien de plus simple :

- Introduisez votre carte d'identité dans votre lecteur de cartes sur votre ordinateur et munissez-vous de votre code PIN.
- Rendez-vous sur le site [www.ibz.rrn.fgov.be](http://www.ibz.rrn.fgov.be).
- Dans le menu de droite « Applications pour le citoyen », cliquez sur « Mon Dossier ».
- Cliquez sur <https://mondossier.rrn.fgov.be>.
- Cliquez sur « Mes certificats » et choisissez le certificat dont vous avez besoin.
- Il vous reste à l'imprimer.

Ces documents ont la même valeur légale que lorsqu'ils sont retirés à l'Administration communale.